Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Risques	Description
Risques émergents – Droits de douane sur les importations	Dans les dernières semaines, la nouvelle administration américaine a publié des décrets ordonnant aux États-Unis d'imposer de nouveaux droits de douane sur les importations en provenance de certains pays, dont le Canada. De telles annonces et une potentielle stratégie de riposte tarifaire, peuvent créer de l'incertitude, ce qui assombrit les perspectives économiques et d'investissement, et affecter la situation économique actuelle, notamment en ce qui concerne l'inflation et la chaîne d'approvisionnement mondiale. Le conflit concernant l'imposition de nouveaux droits de douane, outre son impact sur l'économie mondiale, risque d'entraîner des répercussions sur la Banque et sur ses clients. À la lumière de ces derniers développements, la Banque surveille de près les effets et les conséquences potentielles sur sa situation financière et celle de sa clientèle. Dans les circonstances, ce conflit pourrait mettre en perspective bon nombre de risques principaux et émergents auxquels la Banque est exposée, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque stratégique et le risque lié aux tiers. La mesure dans laquelle les entités seront touchées dépend largement de la nature et de la durée d'événements incertains et imprévisibles, tels que la durée ou l'escalade des droits de douane, l'évolution des mesures de représailles, y compris l'adoption de réponses fiscales ou monétaires, et les réactions aux changements incessants sur les marchés financiers mondiaux.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2024, aux pages 65 à 112. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être une partie emprunteuse, une partie émettrice, une partie garante ou encore une contrepartie. La conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités sont difficilement prévisibles actuellement notamment en raison des mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires. L'imposition de tarifs et toutes mesures de riposte, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, pourraient avoir un impact sur la capacité de remboursement d'un débiteur. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Entre le 2 mars 2022 et le 12 juillet 2023, la Banque du Canada avait relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5 %. Cette hausse rapide des taux, qui avait pour but principal de contrer l'inflation au Canada, continue d'exercer une pression sur la capacité des titulaires d'emprunts à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance. Dans ses six dernières annonces qui ont eu lieu entre le 5 juin 2024 et le 29 janvier 2025, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur, le faisant passer de 5 % à 3 %.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2024, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2024, à la page 81. En outre, depuis le 1^{er} novembre 2024, aucun fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle (1)

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 janvier 2025
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ^(a)	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche Ni
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	81 492	8 956	-	-	-	90 448	13 %	87 %
Crédits rotatifs admissibles	4 123	12 179	-	-	-	16 302	- %	100 %
Particuliers – autres	17 309	2 619	-	-	37	19 965	14 %	86 %
	102 924	23 754	-	-	37	126 715		
Autres que particuliers								
Entreprises	98 286	32 540	52 635	195	9 610	193 266	21 %	79 %
États souverains	70 699	8 765	92 338	_	300	172 102	3 %	97 %
Institutions financières	10 288	1 089	148 520	3 221	1 853	164 971	23 %	77 %
	179 273	42 394	293 493	3 416	11 763	530 339		
Portefeuille de négociation	_	_	_	18 137	1	18 137	3 %	97 %
Titrisation	3 766	_	_	_	6 856	10 622	100 %	- %
Total – Risque de crédit brut	285 963	66 148	293 493	21 553	18 656	685 813	16 %	84 %
Approche standardisée (5)	42 889	1 268	54 635	3 485	7 583	109 860		
Approche NI	243 074	64 880	238 858	18 068	11 073	575 953		
Total – Risque de crédit brut	285 963	66 148	293 493	21 553	18 656	685 813	16 %	84 %

(en millions de dollars canadiens)							A	u 31 octobre 2024
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	80 861	8 905	-	-	_	89 766	13 %	87 %
Crédits rotatifs admissibles	3 335	11 867	_	_	-	15 202	- %	100 %
Particuliers – autres	17 237	2 526	_	_	37	19 800	13 %	87 %
	101 433	23 298	-	_	37	124 768		
Autres que particuliers								
Entreprises	96 023	31 921	42 395	234	8 813	179 386	21 %	79 %
États souverains	65 758	5 982	79 859	-	283	151 882	3 %	97 %
Institutions financières	8 797	1 095	133 787	2 640	1 700	148 019	22 %	78 %
	170 578	38 998	256 041	2 874	10 796	479 287		
Portefeuille de négociation	-	-	-	17 507	1	17 507	3 %	97 %
Titrisation	4 885	-	-	-	6 480	11 365	93 %	7 %
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %
Approche standardisée (5)	39 868	1 209	47 241	2 870	7 015	98 203		
Approche NI	237 028	61 087	208 800	17 511	10 298	534 724		
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %

⁽¹⁾ Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2025 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Premier trimestre 2025 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse <u>bnc.ca</u>.

⁽²⁾ Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwills, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.

⁽³⁾ Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

⁽⁴⁾ Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

⁽⁵⁾ Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes financières liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, la Banque fait face à un contexte volatil. Le contexte géopolitique, notamment les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et toute mesure de riposte, la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas, l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2025
		Mesures du ri	sque de marché		
	Solde au bilan	Négociation (1)	Autres que de négociation (2)	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 608	375	26 986	7 247	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	126 536	123 617	2 919	-	Taux d'intérêt (3) et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments					
du résultat global	16 428	_	16 428	-	Taux d'intérêt (3) et actions (4)
Au coût amorti	16 122	-	16 122	-	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions					
de revente et valeurs mobilières empruntées	15 229	-	15 229	-	Taux d'intérêt ^{(3) (5)}
Prêts, déduction faite des provisions	246 620	15 227	231 393	-	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	14 164	13 614	550	-	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	518	_	518	-	Autres
Autres	13 608	521	_	13 087	
	483 833	153 354	310 145	20 334	
Passifs					
Dépôts	351 095	32 952	318 143	-	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 575	11 575	_	_	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat					
	27.250		37 359		Taux d'intérêt (3) (5)
et valeurs mobilières prêtées Instruments financiers dérivés	37 359 18 724	17 819		_	
Passifs relatifs à des créances cédées	18 7 2 4 28 11 2		905 17 994	-	Taux d'intérêt et taux de change
		10 118		_	Taux d'intérêt (3)
Passif au titre des prestations définies	105	_	105	9.202	Autres Taux d'intérêt (3)
Autres	8 202	_	2 265	8 202	
Dette subordonnée	2 265	72.464	2 265	0.202	Taux d'intérêt (3)
	457 437	72 464	376 771	8 202	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.

⁽²⁾ Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

⁽³⁾ Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.

⁽⁴⁾ La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.

⁽⁵⁾ Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2024

(en initions de dottars canadiens)					Au 31 Octobre 2024
		Mesures du r	sque de marché		
				Non assujettis	Risque principal associé
	Solde au		Autres que de	au risque	au risque lié aux activités
	bilan	Négociation (1)	négociation (2)	de marché	autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 549	257	20 440	10 852	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	115 935	113 445	2 490	_	Taux d'intérêt (3) et actions (4)
À la juste valeur par le biais des autres éléments					
du résultat global	14 622	_	14 622	_	Taux d'intérêt (3) et actions (5)
Au coût amorti	14 608	_	14 608	_	Taux d'intérêt (3)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions					
de revente et valeurs mobilières empruntées	16 265	_	16 265	_	Taux d'intérêt (3) (6)
Prêts, déduction faite des provisions	243 032	14 572	228 460	_	Taux d'intérêt (3)
Instruments financiers dérivés	12 309	11 686	623	_	Taux d'intérêt (7) et taux de change (7)
Actif au titre des prestations définies	487	_	487	_	Autres (8)
Autres	13 419	573	_	12 846	
	462 226	140 533	297 995	23 698	
Passifs					
Dépôts	333 545	30 429	303 116	_	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 873	10 873	_	_	
Engagements afférents à des valeurs mobilières					
vendues en vertu de conventions de rachat					
et valeurs mobilières prêtées	38 177	_	38 177	_	Taux d'intérêt (3) (6)
Instruments financiers dérivés	15 760	15 240	520	_	Taux d'intérêt (7) et taux de change (7)
Passifs relatifs à des créances cédées	28 377	10 564	17 813	_	Taux d'intérêt (3)
Passif au titre des prestations définies	103	_	103	_	Autres (8)
Autres	8 583	_	49	8 534	Taux d'intérêt (3)
Dette subordonnée	1 258	_	1 258	_	Taux d'intérêt (3)
	436 676	67 106	361 036	8 534	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 18 et 19 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

VaR des portefeuilles de négociation (1) (2)

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le

			31	janvier 2025	31 octobre 2024		31 janvier 2024	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(9,3)	(15,5)	(12,8)	(13,0)	(7,9)	(8,8)	(8,0)	(8,5)
Taux de change	(0,8)	(4,3)	(2,0)	(0,9)	(1,4)	(1,1)	(2,5)	(1,0)
Actions	(3,0)	(7,3)	(4,8)	(6,5)	(3,4)	(5,3)	(6,2)	(6,1)
Contrats sur produits de base	(1,1)	(2,1)	(1,6)	(1,2)	(1,0)	(1,2)	(1,8)	(1,7)
Effet de diversification (3)	n.s.	n.s.	9,1	8,0	5,8	6,3	8,3	7,2
VaR totale de négociation	(8,9)	(16,0)	(12,1)	(13,6)	(7,9)	(10,1)	(10,2)	(10,1)

- n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.
- (1) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

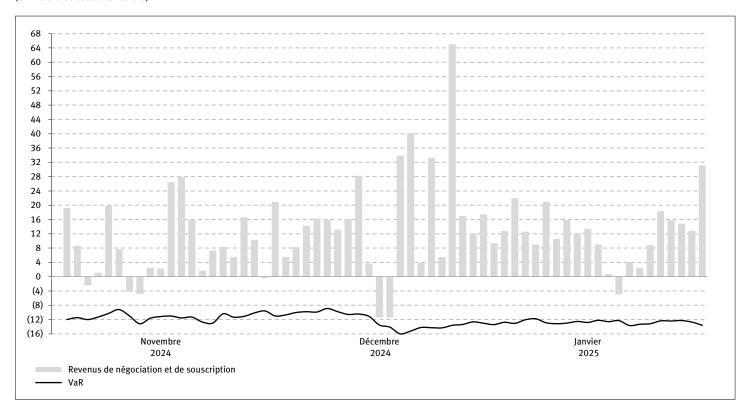
La moyenne de la VaR totale des portefeuilles de négociation a augmenté, passant de 7,9 M\$ à 12,1 M\$ entre le quatrième trimestre de 2024 et le premier trimestre de 2025, principalement en raison d'une hausse du risque de taux d'intérêt.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 89 % du trimestre terminé le 31 janvier 2025. De plus, six jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédaient la VaR.

Trimestre terminé le 31 janvier 2025

(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 janvier 2025		Αι	31 octobre 2024
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(406)	(52)	(458)	(378)	(57)	(435)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	386	49	435	352	48	400
Effet sur le revenu net d'intérêts						_
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	138	(39)	99	121	(22)	99
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(159)	31	(128)	(161)	25	(136)

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité désigne la possibilité qu'une institution ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles, en raison de la non-concordance entre les entrées et les sorties de trésorerie, sans subir des pertes inacceptables.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2024, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2024, aux pages 95 et 96. En outre, depuis le 1^{er} novembre 2024, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est à considérer.

Le 21 novembre 2024, le BSIF a publié une version modifiée de la ligne directrice *Normes de liquidité* (NL). Celle-ci intègre deux ensembles de révisions relatives aux liquidités intrajournalières et au traitement des acceptations bancaires. Les révisions reliées aux liquidités intrajournalières ont une incidence sur les chapitres 1 et 7 de la ligne directrice NL, et celles reliées au traitement des acceptations bancaires, sur les chapitres 3 et 4. Aucune modification n'a été apportée aux chapitres 2, 5 et 6. La mise en œuvre des nouvelles règles sur les liquidités intrajournalières est prévue pour novembre 2025 et est limitée aux adhérents de Lynx, le système de paiements de grande valeur du Canada.

Gestion des liquidités

Actifs liquides

Dans le but de protéger les personnes qui font des dépôts et les titulaires de créances des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides (1)

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 608	_	34 608	14 276	20 332	19 819
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada,						
le Trésor et d'autres organismes américains et						
les gouvernements d'autres pays	39 229	55 339	94 568	56 766	37 802	41 541
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et						
municipaux du Canada	14 746	10 159	24 905	14 520	10 385	10 669
Autres titres de créance	6 531	4 951	11 482	3 372	8 110	7 305
Titres de participation	98 580	56 987	155 567	98 098	57 469	40 972
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 722	_	17 722	7 879	9 843	8 471
Au 31 janvier 2025	211 416	127 436	338 852	194 911	143 941	<u> </u>
Au 31 octobre 2024	192 169	117 906	310 075	181 298	•	128 777

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	93 950	80 768
Filiales canadiennes	9 166	12 023
Filiales et succursales étrangères	40 825	35 986
	143 941	128 777

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	67 988	66 970
Dollar américain	69 109	53 960
Autres devises	6 844	7 847
	143 941	128 777

Portefeuille d'actifs liquides (1) – Moyenne (5)

(en millions de dollars canadiens) Trimestre terminé le 31 janvier 31 octobre 2024 2025 Actifs liquides Actifs Total Actifs Actifs Actifs appartenant à liquides des actifs liquides liquides liquides reçus (3) grevés (4) la Banque (2) liquides non grevés non grevés Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières 33 867 33 867 20 762 13 169 20 698 Valeurs mobilières Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et 98 798 les gouvernements d'autres pays 38 467 60 331 56 815 41 983 40 832 Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada 13 782 10 576 24 358 14 949 9 409 9 063 12 316 Autres titres de créance 4717 3 595 8 244 7 599 8 721 Titres de participation 103 289 56 738 160 027 104 326 55 701 45 621 Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés 9 549 8 486 17 152 17 152 7 603 214 156 132 362 346 518 133 008 200 457 146 061

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.
- (3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.
- (4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.
- (5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés (1)

(en millions de dollars canadiens)					A	u 31 janvier 2025
		Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres (3)	Disponibles pour garantie	Autres (4)		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	713	13 563	20 332	1	34 608	3,0
Valeurs mobilières	48 974	_	110 112	_	159 086	10,1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de						
revente et valeurs mobilières empruntées	_	11 575	3 654	_	15 229	2,4
Prêts, déduction faite des provisions	40 166	_	9 843	196 611	246 620	8,3
Instruments financiers dérivés	_	_	_	14 164	14 164	_
Immobilisations corporelles	_	_	_	1 917	1 917	_
Goodwill	_	_	_	1 530	1 530	_
Immobilisations incorporelles	_	_	_	1 222	1 222	_
Autres actifs	_	_	ı	9 457	9 457	-
	89 853	25 138	143 941	224 901	483 833	23,8

(en millions de dollars canadiens)					Aι	31 octobre 2024
		Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres (3)	Disponibles pour garantie	Autres (4)		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	697	11 033	19 819	-	31 549	2,5
Valeurs mobilières	50 071	-	95 094	-	145 165	10,8
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de						
revente et valeurs mobilières empruntées	-	10 872	5 393	-	16 265	2,4
Prêts, déduction faite des provisions	40 296	-	8 471	194 265	243 032	8,7
Instruments financiers dérivés	-	-	_	12 309	12 309	_
Immobilisations corporelles	_	-	_	1 868	1 868	_
Goodwill	_	-	_	1 522	1 522	_
Immobilisations incorporelles	_	-	_	1 233	1 233	_
Autres actifs	-	_	-	9 283	9 283	_
	91 064	21 905	128 777	220 480	462 226	24,4

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
- (3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025 est de 154 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme (1) (2)

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le
		31 janvier 2025	31 octobre 2024
	Valeur non pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	S.O.	89 902	86 929
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	68 137	6 204	5 858
Dépôts stables	28 502	856	834
Dépôts moins stables	39 635	5 348	5 024
Financement institutionnel non garanti, dont:	118 390	66 110	65 742
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	37 067	9 057	8 660
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	75 448	51 063	51 612
Dettes non garanties	5 875	5 990	5 470
Financement institutionnel garanti	s.o.	28 831	25 691
Exigences supplémentaires dont :	82 128	21 391	19 479
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	28 400	12 029	11 228
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 999	1 977	1 394
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	51 729	7 385	6 857
Autres engagements de crédit contractuels	2 331	655	791
Autres engagements de crédit conditionnels	167 582	2 158	2 117
Total des sorties de trésorerie	5.0.	125 349	119 678
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	154 311	28 898	29 105
Entrées liées aux expositions pleinement productives	13 752	9 630	8 794
Autres entrées de trésorerie	27 728	27 537	23 262
Total des entrées de trésorerie	195 791	66 065	61 161
		Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾
Total des HQLA		89 902	86 929
Total des sorties nettes de trésorerie		59 284	58 517
Ratio de liquidité à court terme (%) (6)		154 %	150 %

- s.o. Sans objet
- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
- (3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).
- (4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.
- (5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.
- (6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 janvier 2025, les actifs liquides de niveau 1 représentent 84 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 janvier 2025 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.